

André Liebich, *Le libéralisme classique*, Montréal, P.U.Q., 1985, 625 p.

J. Yvon Thériault

Numéro 9, hiver 1986

Démocratie et libéralisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040523ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040523ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (imprimé)

1918-6584 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thériault, J. Y. (1986). Compte rendu de [André Liebich, *Le libéralisme classique*, Montréal, P.U.Q., 1985, 625 p.] *Politique*, (9), 189–193.
<https://doi.org/10.7202/040523ar>

André Liebich, *Le libéralisme classique*, Montréal, P.U.Q. 1985, 625 p.

L'ouvrage de André Liebich, *Le libéralisme classique* n'est pas, comme son titre pourrait le laisser croire, une synthèse de la pensée libérale classique. Il ne l'est pas à un double titre. D'une part, phénomène rare dans la tradition de l'édition québécoise, l'ouvrage est un recueil de textes visant à présenter au lecteur des extraits des œuvres significatives des grands penseurs «libéraux». L'objectif n'est pas de brosser un tableau de la pensée libérale mais d'offrir des échantillons de cette pensée. Ainsi, la présentation théorique du libéralisme est brièvement résumée en introduction et, rapidement, on passe au corps du travail où l'auteur nous propose quatorze textes de penseurs libéraux. Dans un souci pédagogique chaque texte a été minutieusement travaillé et à chaque

paragraphe les idées maîtresses et les concepts clés nous sont présentés.

L'ouvrage n'est pas à un autre titre une synthèse de la pensée libérale «classique». Le libéralisme est présenté sous sept grands chapitres qui dépassent de loin la période classique de la pensée libérale que l'auteur situe lui-même aux 17^{ième} et 18^{ième} siècles. De Thomas Hobbes à Milton et Rose Friedman en passant par les libéraux québécois Louis-Antoine Desaulles et Pierre Elliot Trudeau c'est bien une tentative de reconstituer, par les textes, la genèse et le développement de l'ensemble de la pensée libérale moderne qui est esquissée par Liebich.

Dans une deuxième section, l'ouvrage reproduit les grands documents que l'auteur associe au libéralisme. La liste est impressionnante. Elle comprend *La pétition des droits* (1628, Angleterre) ainsi qu'une sélection du *Bill des droits* (1689, Angleterre), *La Déclaration des droits et du citoyen* (celle de 1789 et celle de 1793, France), une sélection de la *Constitution des États-Unis* (1787) et enfin *La Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948, ONU) et une sélection de la *Charte des droits et libertés de la personne* (Québec 1975 et Canada 1982). Ce corpus des «Documents» du libéralisme est complété par une chronologie de plus de 30 pages des grands événements de la modernité (de 1500 à 1985, le premier événement étant le dernier voyage de Colomb en Amérique et le dernier la démission de René Lévesque). Le tout se termine par une bibliographie riche sur la pensée politique et l'histoire du libéralisme ainsi que sur les principales études traitant de chacun des penseurs présentés dans le recueil.

Malgré les réserves qu'on peut émettre sur cette formule de «reader», il faut admettre que dans le genre l'ouvrage est une réussite. Les textes rassemblés sont généralement assez longs pour permettre à des étudiants de s'introduire aux auteurs. Les «documents», la «chronologie» et la «bibliographie» sont des outils

utiles à la fois dans le cadre de recherche ou dans celui de cours sur le libéralisme.

Une telle formule sera jugée toutefois, avant tout, par la pertinence du choix des auteurs et des textes. Quel est en effet le critère qui permet d'inscrire dans une même mouvance Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau, Jefferson, Robespierre, Smith, Ricardo, Stuart Mill, Tocqueville, Desaulles, Trudeau, Keynes, Friedman? Pourquoi pas Hume, Bentham, Mill (père), Sièyes, Godwin, Paine, Constant, Guizot, Schumpeter, Hayek? Ces derniers ne sont-ils pas des libéraux plus authentiques que le Rousseau du *Contrat Social*, le Robespierre du Comité du salut public ou le Keynes héraut de l'intervention de l'État. Ces choix d'André Liebich doivent être saisis à la lumière des réflexions succinctes sur le libéralisme qu'il présente en Introduction.

Le libéralisme, nous souligne-t-il alors, est associé à la liberté. Une liberté toutefois qui prend l'individu comme point de départ. «Rappelons dit-il que pour le libéral, l'homme est un être autonome, séculaire et rationnel» (p. 17). Pour Liebich le libéralisme ne se confine pas à une référence à la liberté de l'individu concret, empirique, «propriétaire» de lui-même dans le sens de Macpherson, mais l'individualisme libéral a pour ainsi dire une priorité ontologique. C'est la reconnaissance de l'individu «abstrait», rationnel, comme sujet et par conséquent, du lien social comme artifice. À ce titre l'utilitarisme anglais du début du 19^e siècle (Bentham) n'est pas le paradigme du libéralisme (on comprend l'absence de représentants de cette école dans le choix des textes). «En fait, dira-t-il, le concept de contrat social représente le paradigme même des rapports sociaux et politiques en démocratie libérale». C'est pourquoi c'est le Rousseau du *Contrat social* (citoyen) et non celui de l'*Émile* (individualisme) qui nous est présenté. Comme par ailleurs c'est le Robespierre du «contrôle populaire», de «l'intérêt général» et non le Sièyes de la nation comme représentation des intérêts qui personnifie les révolutionnaires «libéraux» français.

Le libéral Benjamin Constant (autre absent du recueil) qui identifiait la liberté des modernes à celle de la liberté individuelle et la liberté des anciens à la participation au corps politique se retrouverait difficilement dans cette typologie. Nous aussi d'ailleurs, car identifier le libéralisme à la reconnaissance d'une individualisme ontologique c'est embrasser beaucoup plus que ce qu'il est convenu d'associer au libéralisme politique et économique. La tradition démocratique dans son ensemble ne peut éviter ce passage par la reconnaissance que le vivre ensemble «c'est la création des hommes, un artifice qu'on forge consciemment» (p. 20). Louis Dumont nous a magistralement démontré comment un postulat «individualiste» est au fondement de la démarche de Marx. Nous, modernes, qui croyons que la société est produite par elle-même sommes tous à ce titre des libéraux.

Mais Liebich n'est pas un libéral. Et, il n'est pas vrai que sa définition du libéralisme soit extensible à celle de la modernité. En fait un autre critère traverse le premier et apparaît, somme toute, plus explicatif du choix des textes. «Le développement du libéralisme classique coïncide, dans le temps et même dans l'espace, avec l'évolution d'un groupe social, la bourgeoisie moderne». La Révolution anglaise, dite «glorieuse», de 1688, la Révolution américaine de 1776 et la Révolution française en 1789 ont ceci de commun que ce sont des révolutions faites par la bourgeoisie au nom de principes libéraux» (p. 26). On comprend pourquoi Robespierre devient, comme Jefferson, un libéral: non pas parce que tous deux veulent limiter l'arbitraire du pouvoir au nom de la souveraineté de l'individu concret mais parce que tous deux participent à une révolution «bourgeoise». C'est pourquoi après ces «Révolutions réussies» le libéralisme classique, qui n'est qu'une parole bourgeoise, se termine et entre dans une période de déclin (le 19^e siècle). C'est pourquoi un penseur comme Keynes qui pense l'État interventionniste bourgeois est tout de même un penseur libéral.

Une telle typologie a son mérite mais elle enlève considérablement de possibilités pour comprendre la spécificité du libéralisme moderne. Car ce n'est pas l'État interventionniste qui est la grande innovation historique du libéralisme mais bien l'État de droit «L'attachement libéral nous dit Liebich pour les «procédures, équitables et uniformes, connues d'avance par tous». Un État au pouvoir limité par la loi, un État «veilleur de nuit», «arbitre», au-dessus de la mêlée auquel tout individu peut se référer, voilà l'idéal du non-État libéral, voilà la nouveauté contenue dans la *Pétition des droits* de 1628 et dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Ce libéralisme il est difficile de le lier organiquement à la bourgeoisie tant empiriquement ses représentants ont tout fait et continuent à tout faire pour combattre son application.

J. Yvon Thériault
Université d'Ottawa